

L'ANGDM SE RETIRE DE LA PROXIMITÉ AVEC SES AFFILIÉS

- **EN AVRIL 2012** LORS DU TRANSFERT DE GESTION DE L'ACTION SOCIALE = 53 IMPLANTATIONS
- **DECEMBRE 2018** = il restait 21 sites dont **11 en bail et 2 en propriété Angdm (Noyelles/Lens et Wittelsheim)**
- **GRAISSESSAC** : FERMÉ FIN 2018 : SUPPRESSION DU POSTE D'ASSISTANTE SOCIALE
- **CARCASSONNE** : FERMÉ SEPTEMBRE 2018

Le projet que vous présentez annonce la fermeture des agences :

- **LENS** : TRANSFERT PROVISOIRE DES AGENTS A HENIN (PUIS VERS NOYELLES SOUS LENS)
- **ANZIN** : FERMETURE ET TRANSFERT DES AGENTS A DOUAI
- **METZ** : FERMETURE ET TRANSFERT DES AGENTS A FREYMING MERLEBACH
- **PAU** : SUPPRESSION DU POSTE D'ASSISTANTE SOCIALE A LA FIN IMMINENTE DE SON CDD
- **DECAZEVILLE** : FERMETURE ET TRANSFERT A CARMAUX DES 3 AGENTS DONT L'ASSISTANTE SOCIALE
- **SAINT ELOY LES MINES** : FERMETURE ET QUID DE L'ASSISTANTE SOCIALE
- **TRÉLAZÉ** : FERMETURE ET TELETRAVAIL DES 2 AGENTS
- **WITTELSHEIM**: VENTE ET TRANSFERT A FREYMING MERLEBACH A MOYEN TERME.

La Direction propose comme organisation de la proximité avec ses affilié(e)s de passer d'une présence permanente à une présence occasionnelle.

L'expérience a déjà démontré à la fois que ce n'est pas une solution adaptée car l'intervention de proximité de l'assistante sociale ne peut souvent pas attendre et de plus ce n'est qu'une étape qui débouche sur un retrait total de notre service de proximité. comme c'est le cas pour les mineurs de l'ouest et de Carcassonne Bien que nous ayons questionné l'agence pour savoir quelles dispositions précises sont prises, les mineurs de ces secteurs restent dans le flou pour l'accès à l'action sociale.

A ce jour, aucune proposition alternative, aucun partenariat ne nous a clairement été présenté par la Direction Angdm, permettant d'assurer une proximité permanente et l'intervention directe d'une assistante sociale reconnue auprès des affilié(é)s miniers sur les secteurs géographiques desquels l'agence s'est retirée.

Ce sujet nous conduit à réitérer nos interrogations sur la qualité du pilotage de l'action sociale par la Direction.

A partir du principe de remplacement de l'agence par une permanence occasionnelle, le document qui nous est présenté fixe comme proposition : Maintenir la présence de l'agence sur les territoires et la renforcer dans les centres de santé de la CAN-SSM :

Etes-vous sérieux d'écrire cela alors que depuis près de six ans, vous avez réduit l'implantation de nos services sociaux de 41 à 12 sites ?

Vous avez préféré prendre bail auprès de la CPAM plutôt qu'au sein du nouveau centre de santé FILIERIS-CAN-SSM de Montceau les mines ...

Pourquoi ne l'avez-vous pas déjà réalisé dans les secteurs comme par exemple au centre de santé de Potigny dans l'Ouest ?

En réalité vous êtes dans une coopération à minima avec la CAN comme nous l'avons constaté récemment avec le refus d'installer services du siège de l'ANGDM au sein des locaux disponibles au siège de la CAN à Paris. Mais aussi avec comme bilan bien peu de projets communs portés ensemble par les deux organismes au service de la corporation minière.

Il est indéniable que la séparation de l'action sociale et du médical affaibli la globalité de l'offre et les possibilités de partenariats élargis que CAN-SSM et ANGDM devraient être en mesure de proposer au moment où les centres de santé retrouvent des couleurs face à la désertification médicale.

Ce projet de stratégie immobilière qui est présenté au CA ANGDM est un plan perdant, perdant : perdant autant pour l'ANGDM que pour Filières CAN-SSM, que pour les Mineurs et le respect de tous leurs droits.

Il consiste en un plan de repli des services de l'ANGDM qui va entraîner un éloignement des services sociaux dont la mission relève du régime particulier de sécurité sociale dans les mines.

Or, la garantie des droits dus aux mineurs et à leurs ayants droit est globale : elle comprend la gratuité des soins, dans et hors zone minière, une offre accessible, un accompagnement social, le maintien de la possibilité des visites à domicile, aides au déplacement vers les structures de soins.

Le plan de stratégie immobilière qui nous est présenté ne fait que répondre aux critères d'économies budgétaires demandés par les ministères.

Il est en préparation depuis de long mois entre services de l'Etat et Direction mais il n'a été l'objet d'aucune concertation en amont de ce CA de l'ANGDM.

Il n'a pas été présenté pour avis aux IRP de l'agence.

Il n'a pas été concerté avec les instances du partenaire direct qu'est la CAN

C'est pourquoi nous demandons que ce point soit retiré de l'ordre du jour de ce CA afin que l'on se donne le temps et les moyens de travailler sérieusement les propositions en ayant pour objectif une meilleure réponse aux enjeux de qualité de service et de proximité pour les affiliés et ayants droit.